



Communiqué

Du jeudi 26 décembre 2013

Victoire pour les 2 premières familles Rom de la bourse du travail de Lille

Les 2 premières familles ayant cité à comparaitre le préfet du Nord, dans le cadre d'un référé-liberté à l'audience du 23 décembre, devant le tribunal administratif de Lille, ont gagné.

Nous venons de l'apprendre par Maître Thieffry, avocate au barreau de Lille.

Nous sommes dans l'attente de ce jugement pour le commenter. Nous attendons également le résultat de l'audience du 24 décembre.

Il n'en demeure pas moins que le tribunal a jugé pour ces premiers cas que les libertés fondamentales ont été violées par le Préfet du Nord dans cette affaire.

Nous communiquerons à ce sujet en fin d'après-midi.

Pour tout contact Vladimir Nieddu 06 03 40 30 79